



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 octobre 2025

Objet de la délibération

AP/CP SALLE LE GALL LE NOUENE : MISE A JOUR N°2-2025

Le trente octobre deux mille vingt-cinq à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-trois octobre deux mille vingt-cinq, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY pouvoir à Julien LE DOUSSAL , Valérie MAHÉ pouvoir à Philippe PERRONNO , Julian PONDAVEN pouvoir à Yves GUYOT , André HARTEREAU pouvoir à Yves DOUAY , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Lisenn LE CLOIREC , Peggy CACLIN pouvoir à Michèle DOLLÉ , Jacques KERZERHO pouvoir à Alain HASCOËT , Gwendal HENRY pouvoir à Claudine CORPART , Hilal SAFAK pouvoir à Michèle LE BAIL .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Joël TRÉCANT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2025.10.025

Rapporteur : Joël TRÉCANT

Par délibération en date du 28 mars 2024, le Conseil Municipal a créé une Autorisation de Programme (AP) relative à la rénovation – mise hors d'air, hors d'eau et sécurisation de l'escalier de la salle Le Gal – Le Nouène et a approuvé le plan de financement de cette opération.

Le montant de l'Autorisation de Programme a été ajusté par délibération en date du 27 mars 2025 pour tenir compte de l'estimation du montant de travaux en phase Avant-Projet (AVP).

La consultation des entreprises a été réalisée au printemps et les travaux ont pu commencer cet été.

Pour tenir compte des résultats de la consultation des entreprises et des nécessités du chantier il est proposé de modifier le montant de l'Autorisation de Programme relative à la réfection de la salle Le Gal – Le Nouène comme suit, ainsi que les Crédits de Paiement.

	Création de l'AP	Modification de l'AP	Modification de l'AP	Total AP
	28/03/2024	27/03/2025	30/10/2025	
Autorisation de programme	500 000	231 000	80 000	811 000
Crédits de paiement				
2024	150 000	- 88 500		61 500
2025	350 000	241 000	80 000	671 000
2026		78 500		78 500

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-12,
Vu la délibération N° 200403027 en date du 28 mars 2024 créant l'Autorisation de Programme,
Vu La délibération en date du 27 mars 2025 modifiant l'Autorisation de Programme,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 6 octobre 2025,
Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 13 octobre 2025,
Vu le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la mise à jour n°2 de l'Autorisation de Programme et la répartition des crédits de paiement de l'opération de mise hors d'air hors d'eau de la salle Le Gal Le Nouène tel que proposées,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,




Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr